



CONSEIL COMMUNAL D'ASSENS

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 du Conseil communal d'Assens présidée par Madame Carole Favre.

Le Conseil communal d'Assens, vu le rapport de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes et la gestion 2021 concernant l'ancienne commune de Bioley-Orjulaz (village intégré à la nouvelle commune d'Assens après la fusion) tels que présentés.

En vertu de l'art. 107 LEDP et suiv., cette décision n'est pas soumise au référendum.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2022.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Carole Favre



Le secrétaire

Roland Equey